

Shampoo P

Détergent alcalin en poudre

Détergent alcalin en poudre, moussant, multi-usages, pour enlever des encrassements de nature huileuse ou grasseuse, ainsi que pour le nettoyage d'entreprises du secteur alimentaire, l'élevage d'animaux, etc... Convient pour toute surface qui résiste à l'alcali.

Applications:

- **le nettoyage de véhicules**, p.ex. le nettoyage de l'extérieur et les moteurs des véhicules d'entreprise, d'autocars, de camions, de machines agricoles, de machines de construction.
- **le nettoyage de sols**: pour éliminer des encrassements de nature huileuse et grasseuse de tout revêtement de sol dur qui résiste à l'alcali comme le P.V.C., le carrelage céramique, les sols d'atelier, etc...
- **le nettoyage industriel**: pour nettoyer des encrassements huileux ou gras sur des surfaces métalliques.

Avantages:

- **puissance de nettoyage importante** ↪ grâce à l'adaptation optimale du détergent à la machine de nettoyage; ↪ grâce à la formule active de Alto® pour le meilleur nettoyage, même si fortement dilué ↪ faible diminution de la valeur pH en cas de solution (une diminution importante de la valeur pH en cas de solution implique une perte considérable de la puissance de nettoyage!!)
- **économique** ↪ peu d'entretien et de réparations à effectuer sur les machines de nettoyage grâce aux inhibiteurs de dépôts de calcaire et de corrosion.
- **sécurité et protection optimale** ↪ pour l'environnement grâce à la biodégradabilité des éléments constitutifs qui peuvent être rassemblés comme des déchets, emballage en PE; ↪ pour des appareils de nettoyage grâce au Alto® Corrosieblocker pour un usage prolongé ↪ homologué pour l'usage dans le secteur alimentaire en vertu de la décision d'admission.

Usage:

Important: ne jamais utiliser sur des surfaces vernies chaudes! Ne jamais laisser dessécher la solution du produit. Il est recommandé d'effectuer toujours un test préalable. La poudre doit être entièrement diluée avant l'usage. Appareils de nettoyage à haute pression et stations libre-service: aspirer directement une solution de 1:10 à 1:20; la concentration recommandée pour le nettoyage de véhicules s'élève plus ou moins à 0,1 - 0,5% dans le jet de pulvérisation; la concentration maximale sur des surfaces vernies est plus ou moins de 0,5%.
Appareils automatique pour le nettoyage de sols: préparer une solution de 1:10 à 1:30.

Valeur pH: 10,7 (solution de 1% dans de l'eau de ville ayant une dureté de 20° DH)

Commandes: 25 kg - art.n° 8385

Remarques: Composition: <5 % tensio-actifs anioniques, <5% tensio-actifs non-ioniques, >30% phosphates, 5 - 15% silicates, matières auxiliaires.

ALTO Deutschland GmbH
Guido-Oberdorfer-Str. 2-8
89287 Bellenberg

N° de tél. +49(0)180/ 5 37 37 37
N° de fax +49(0)180/ 5 37 37 38
email: info@wap-online.de
http://www.wap-online.de.

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.07.2003

revue le : 22.07.2003

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit** ALTO Shampoo P
- **Emploi de la substance / de la préparation** Keine Angabe
- **Producteur/fournisseur :**
ALTO Deutschland GmbH
Guido-Oberdorfer-Straße 2-8 Telefon: +49 7306/72-0
D - 89287 Bellenberg Telefax: +49 7306/72-316
- **Service chargé des renseignements :**
Centre Anti-Poisons Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
BP 426 Tel:0033/3 88 37 37 37
67091 Strasbourg Fax:0033/3 88 11 54 75
- **Renseignements en cas d'urgence :**
En cas d'urgence appeler le centre antipoison le plus proche

2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description :**
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux.

Composants contribuant aux dangers:

497-19-8 sodium carbonate	15-30 %
Xi; R 36	
EINECS: 207-838-8	
nonionic tensid	5-15 %
Xi; R 38	
6834-92-0 métrasilicate de disodium	1-5 %
C; R 34-37	
EINECS: 229-912-9	

- **Indications complémentaires :**
Le libellé des phrases de risque mentionnées est à apprendre dans le chapitre 16

3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:** Xi Irritant
- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive commune de classification pour les préparations de la CE" dans la dernière version valable.
R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- **Système de classification :**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

- **après inhalation :**
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau :**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si

les troubles persistent, consulter un médecin.

- **après ingestion** : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou jet d'eau. Eteindre les incendies importants avec un jet d'eau ou une mousse résistante à l'alcool.
- **Equipement spécial de sécurité :**
Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:** Non nécessaire.
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :** Recueillir par moyen mécanique.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Eviter la formation de poussière.
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Aucune mesure particulière n'est requise.

- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :**
Inutile si l'air ambiant et l'air frais sont suffisants
- **Protection des mains :**
Gants de protection.
Le matériel des gants doit être imperméable et résistant contre le produit / la substance / la préparation.
En raison de tests manquants, une recommandation pour le matériel de gants pour le produit / la préparation / le mélange des produits chimiques ne peut pas être donnée.
Choix du matériel des gants sous observation des durées de percement, rates de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériel de gants.**
Le choix d'un gant approprié n'est non seulement dépendant du matériel, mais aussi d'autres critères de qualité, et différent pour chaque fabricant. Puisque le produit représente une préparation à partir de plusieurs substances, la résistance des matériaux de gants ne peut pas être calculée d'avance et doit être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériel de gants.**
La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales.**

- **Forme :** solide
- **Couleur :** orange

• Odeur : caractéristique			
		<u>valeur/gamme</u>	<u>unité</u> <u>méthode</u>
• Modification d'état			
• Point de fusion :		non déterminé	
• Point d'ébullition :		non déterminé	
• Point d'éclair :		non applicable	
• Température d'inflammation :		200 ° C	
• Auto-imflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.		
• Danger d'explosion	Le produit n'est pas explosif.		
• Densité :	à 20 ° C	1 g/cm ³ ;	
• Densité en vrac :	à 20 ° C	800 kg/m ³	
• Solubilité dans/miscibilité avec			
• l'eau :	à 20 ° C	100 g/l	
• Valeur du pH :			
	(10 g/l) à 20 ° C	10,7	
• Teneur en solvants :			
• solvants organiques		0,0 %	

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux :**
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux :** Provoque des irritations
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
Irritant

12 Informations écologiques

- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) :
polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur pH . Une valeur pH élevée est nocive pour organismes d'eau. En dilution de la concentration utilisée, la valeur pH est réduite significativement. Ainsi, après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation n'ont qu'un effet faible polluant pour l'eau.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé :**
Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**
- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :**
8 (C10) Matières corrosives.
- **Indice Kemler :** 80
- **No ONU** 1759
- **Groupe d'emballage :** III
- **Désignation du produit :**
1759 SOLIDE CORROSIF, N.S.A., mélange
- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**
- **Classe IMDG :** 8
- **No ONU :** 1759
- **Label** 8
- **Groupe d'emballage :** III
- **No EMS :** F-A,S-B
- **Polluant marin :** n.a.
Non
- **Désignation technique exacte :**
CORROSIVE SOLID, N.O.S., mixture
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**
- **Classe ICAO/IATA :** 8
- **No ID ONU :** 1759
- **Label** 8
- **Groupe d'emballage :** III
- **Désignation technique exacte :**
CORROSIVE SOLID, N.O.S., mixture

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**
Xi Irritant
- **Phrases R :** 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- **Phrases S :**
1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
20 Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
22 Ne pas respirer les poussières.
25 Éviter le contact avec les yeux.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- **Prescriptions nationales :**
- **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• **Phrases R importantes:**

- 34 Provoque des brûlures.
- 36 Irritant pour les yeux.
- 37 Irritant pour les voies respiratoires.
- 38 Irritant pour la peau.

• **Service établissant la fiche technique :**

Service Produits de nettoyage et d'entretien